NATIONS
UNIES

A S

Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

A/47/171
S/23832
22 avril 1992
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLEE GENERALE
Quarante-septième session
Point 69 de la liste préliminaire*
EXAMEN DE L'APPLICATION DE LA
DECLARATION SUR LE RENFORCEMENT
DE LA SECURITE INTERNATIONALE

CONSEIL DE SECURITE
Quarante-septième année

Lettre datée du 22 avril 1992, adressée au Secrétaire général par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de l'Albanie auprès de l'Organisation des Nations Unies

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte de la Déclaration du Gouvernement de la République d'Albanie sur la reconnaissance de l'indépendance de la Bosnie-Herzégovine (voir annexe).

Je vous serais obligé de faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre du point 69 de la liste préliminaire, et du Conseil de sécurité.

Le Chargé d'affaires

(Signé) Sokol NECAJ

* A/47/50.

ANNEXE

Déclaration du Gouvernement de la République d'Albanie sur la reconnaissance de l'indépendance de la République de Bosnie-Herzégovine

Le Gouvernement de la République d'Albanie, respectant le droit des peuples à l'autodétermination fondé sur les principes fondamentaux qui figurent dans l'Acte final d'Helsinki, dans la Charte de Paris et dans les autres documents de la CSCE, et appliquant sa politique de bon voisinage, déclare qu'il reconnaît l'indépendance de la République de Bosnie-Herzégovine.

L'établissement de relations diplomatiques avec cet Etat indépendant et souverain se fera sur la base de relations bilatérales.

Le peuple et le Gouvernement albanais, saluant cet événement d'une grande importance pour le peuple de Bosnie-Herzégovine, expriment en même temps leur conviction que la création de ce nouvel Etat indépendant contribuera au règlement de la crise yougoslave et qu'elle aidera à détendre la situation et à prévenir d'autres confrontations dans l'ex-Yougoslavie. Ils sont convaincus également que le nouvel Etat indépendant de Bosnie-Herzégovine contribuera au maintien de la paix et de la stabilité dans les Balkans.

Le Gouvernement de la République d'Albanie saisit cette occasion pour rappeler à l'ensemble des Etats démocratiques, en particulier à l'Europe et aux Etats-Unis d'Amérique, qu'ils peuvent contribuer puissamment à la satisfaction des justes exigences des Albanais vivant sur leur propre territoire dans l'ex-Yougoslavie, et que ces Etats peuvent en faire des membres à part entière de la Communauté européenne et mettre ainsi un terme aux injustices commises à leurs dépens.